

75	Pensions à—	
	Les sœurs non mariées de feu le col. Harry Baker, député.	700 00
76	J. Langlois Bell.	600 00
77	Capitaine J. E. Bernier.	2,400 00
78	Mme Mary L. Campbell.	500 00
79	James Elliott.	672 00
80	Mary E. Fuller.	600 00
81	Mme Wm. McDougall.	1,200 00
82	Alice Morson Smith.	600 00
86	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest de 1885 et pensions en général.	40,000 00
87	Pensions—	
	Corps d'aviation.	5,000 00
88	Guerre européenne et milice active.	37,000,000 00
89	Traitements et dépense casuelle de la Commission des Pensions du Canada.	89,450 00

XI—PENSIONS DE RETRAITE

90	Allocation de retraite aux ex-employés du département des impressions et de la papeterie publiques.	21,600 00
----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

XXXV—DIVERS

307	Subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts.	15,000 00
309	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'empire que l'on distribuera aux députés.	2,000 00
310	Subvention pour venir en aide au <i>Dominion Council of the Girl Guides</i>	3,000 00
312	Subvention à la Commission des champs de bataille nationaux—	
	(a) Frais d'administration.	8,000 00
	(b) Entretien du parc des champs de bataille nationaux.	40,000 00
	(c) Entretien des tours Martello nos 2 et 4.	500 00
	(d) Compte du capital en conformité des plans approuvés pour le Parc.	26,500 00
313.	Dépenses occasionnées par les négociations des traités.	20,000 00
314	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique royale.	2,000 00
315	Académie Royale canadienne des Arts.	2,500 00
316	Subvention à la Société Royale du Canada.	4,000 00
317	Subvention pour venir en aide à la <i>St. John Ambulance Association</i>	5,000 00
318	Pour couvrir les salaires et les dépenses des conseillers chargés de l'enquête sur le tarif. Les paiements peuvent être faits nonobstant les dispositions de la Loi du service civil.	60,000 00
319	Dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil à la recommandation du conseil du Trésor et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.	60,000 00
320	Subvention au <i>Victorian Order of Nurses</i>	10,000 00
321	Subvention à l'Institut National des Aveugles.	10,000 00
322	Subvention à l'Association des aveugles de Montréal.	5,000 00
324	Pour pourvoir aux frais des travaux qui doivent être exécutés par le département des assurances pour prévenir les incendies.	10,000 00